

**Séance du mardi 22 septembre 2015**

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 16/09/2015

Présents : 15

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Secrétaire de séance :

Thierry RIEU

*L'an deux mille quinze et le vingt deux septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS,*

**Présents :** Andre DUJOLS, Isabelle GARRELON, Jean LOUISFERT, Jeannine DUFFAYET, Bruno FILIOL, Nadine ROQUESSALANE, Danielle LACOMBE, Eric BOUSQUET, Thierry RIEU, Pierre DUPONT, Sylvie LACOMBE, Stephanie GAILLARD, Marie Lyse DUNION, Françoise MARRONCLE, Pierre BOUCHISSE

**Représentés:**

**Absents:**

**Objet: Frais de scolarité 2015-2016 - 2015\_061**

Monsieur le Maire rappelle que, pour les enfants scolarisés à l'école publique et non domicilié sur Saint Cernin, des frais de scolarités sont facturés aux communes correspondantes.

Le montant de ces frais est de 100 euros par enfant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le montant des frais de scolarité à 120 euros (cent vingt euros) par enfant scolarisé à l'école publique de Saint Cernin et domicilié sur une autre commune à compter de l'année scolaire 2015-2016.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de AURILLAC le 06.10.2015  
et publication ou notification du 12.10.2015

Le Maire,  
A. DUJOLS

